

FICHE INTENDANCE

(Année scolaire 2021 - 2022)

Entrée en:

- DEMI-PENSIONNAIRE 4 jours (L, Ma, J, V)
- DEMI-PENSIONNAIRE 5 jours (L, Ma, Me, J, V)
- INTERNE
- EXTERNE

En tant que Responsable légal(e), je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'accès à la cantine de mon enfant et en accepte les termes.

→ **NOM de l'ETUDIANT** : **PRENOM** :

Date de naissance : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

→ **RESPONSABLE LÉGAL(E) FINANCIER** (Personne qui paie les frais de DP/Internat) :

NOM : **PRENOM** :

N° de téléphone : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Signature :

NOM :

PRÉNOM :

A Saint-Benoît, le |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Signature :

■ Les parents peuvent verser un acompte de 100€ sur les frais de demi-pension ou 200€ (voire plus) sur les frais d'Internat du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2021-2022.

Remarque : Pour les élèves titulaires d'une bourse de l'enseignement supérieur, il est vivement recommandé de verser des acomptes réguliers en prévision des trois factures trimestrielles.

■ **! Important** : Tout trimestre commencé est dû : le tarif de la demi-pension par trimestre est forfaitaire et non pas calculé sur le nombre de repas consommé réellement.

Coller dans le cadre
ci-contre le **RIB complet**
avec IBAN et BIC.
Pas de papier thermique :
Faire une copie LISIBLE
(avant les inscriptions).
Aucune copie sera possible
le jour des inscriptions.